



**Non à une promesse  
de guérison universelle, oui à une politique  
raisonnable en  
matière de drogue.**

**Un aperçu sur les lois et conventions inter-  
nationales assorti d'une démonstration:  
pourquoi la Suisse pourrait jouer un rôle de  
pionnier grâce à l'initiative «pour une poli-  
tique raisonnable en matière de drogue».**

## **L'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue»**

### **vue sous l'angle des traités internationaux**

Les modalités de la lutte internationale contre la drogue sont définies par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 de l'ONU et son Protocole additionnel de 1972 signé à Genève, la Convention sur les psychotropes de 1971 ainsi que la Convention de Vienne de 1988 traitant du commerce illégal des psychotropes et stupéfiants. La Convention unique de l'ONU a été ratifiée le 22 février 1970 par le Conseil fédéral. Elle vise à restreindre l'usage des drogues "classiques" telles que l'héroïne, le cannabis et la cocaïne, aux seules applications médicales et scientifiques. Le protocole additionnel de 1972 ainsi que la Convention sur les psychotropes de 1971 ont tous deux été ratifiés le 24 mars 1995 par les Chambres fédérales.

La ratification de la Convention de Vienne (1988) devrait intervenir, selon les affirmations du Conseil fédéral, dès que le peuple aura rejeté l'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue». Notons que le Parlement a déjà accepté le principe de cette ratification en 1996.

**Si l'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue» est acceptée, les quatre traités internationaux cités ne pourraient plus être appliqués. Le Conseil fédéral devra donc les dénoncer ou renoncer à les ratifier.**

La Convention unique exige que les Etats signataires poursuivent les consommateurs de stupéfiants pour autant que, ce faisant, l'Etat protège efficacement la santé publique. Cependant, vu que la répression s'avère être un outil peu fiable, voire même contreproductif, la Suisse ne serait théoriquement pas tenue, aux termes de cette convention, de continuer sur sa lancée. Elle devrait au contraire supprimer la prohibition. Cet exemple démontre de manière frappante que, par le passé, le Conseil fédéral aurait déjà pu, sans contrevenir à ses obligations internationales, pratiquer une politique plus libérale question drogues, notamment en rapport avec le cannabis. Mais depuis peu, la ratifications de traités complémentaires

est venue compliquer cette démarche. Résultat: les accords de l'ONU relatifs aux drogues devront être dénoncés par la Suisse si l'initiative "pour une politique raisonnable en matière de drogue" est acceptée.

– Tout au long de l'histoire de l'humanité, les innovations ont débuté de façon ponctuelle et furent, pour autant qu'elles aient eu du succès, imitées et se sont répandues petit à petit. Par conséquent, des nouveautés politiques en matière de drogue ne peuvent être freinées dans un pays par les dispositions du droit international. Nous affirmons ainsi que, sur le plan international, le temps est venu de donner de nouvelles impulsions fondamentales pour mieux gérer les questions de drogues. L'argument souvent avancé, comme quoi une légalisation des drogues est impossible à réaliser à l'échelle nationale ne tient pas debout dans ce contexte. Une démarche unilatérale (au sens d'un Alleingang) est donc possible. Grâce à ses structures démocratiques et à son caractère de marché-test, la Suisse est toute désignée pour lancer une politique novatrice en créant un monopole étatique et légal des stupéfiants. En outre, en octroyant à ce projet-pilote un statut de recherche scientifique, la Suisse s'assurerait un **rôle de pionnier** mondial et sa démarche pourrait être imitée.

– Le Conseil fédéral prétend être ouvert à la discussion sur la décriminalisation de la consommation de drogues, mais - alors que deux initiatives portant sur la drogue étaient en consultation et que les essais de distribution d'héroïne étaient mis sur pied - il a pourtant poussé à l'acceptation de deux accords internationaux qui visent essentiellement à empêcher toute décriminalisation. Cette démarche hypocrite est fort problématique. Certes, le gouvernement a annoncé qu'il a l'intention d'émettre une réserve concernant le deuxième paragraphe de l'article 3 de la Convention de 1988 (lequel prévoit de poursuivre les actes préparatoires). Il ne faut pas se méprendre sur la portée de cette promesse: le Conseil fédéral entend continuer par principe à punir la consommation. Il est choquant de constater que la "consommation non autorisée" sert toujours de fondement à la stratégie en 4 volets du Conseil fédéral pour réduire l'offre et la demande de drogues.

– Pourtant, ce même Conseil fédéral reconnaît que l'imposition fiscale des biens de consommation est "un instrument adéquat" pour canaliser l'offre. On peut dès lors admettre que même si la Confédération helvétique dénonce les accords internationaux concernant les drogues, notre pays continuera à assumer ses devoirs (contrôle de l'offre). Et vraisemblablement de manière plus efficace qu'auparavant - tout en dépensant bien moins d'argent et de temps pour arriver au but.

### **Conséquences d'une dénonciation des traités internationaux**

Vu les efforts désespérés entrepris au niveau international pour que la prohibition atteigne ses objectifs, moyennant un renforcement de la collaboration inter-étatique, on peut s'attendre à une forte résistance, à de nombreuses critiques et à de grosses pressions politiques venant des quatre coins du monde et en particulier des partisans américains d'une ligne prohibitionniste pure et dure. De toutes façons, l'échec des tentatives internationales pour juguler "le fléau de la drogue" ne dépend sûrement pas des pratiques suisses en la matière! La Confédération aurait d'ailleurs des moyens qu'elle pourrait mettre à profit pour faire connaître la nouvelle politique helvétique dans le monde; elle pourrait ainsi offrir de participer aux recherches à tous les pays et organisations intéressés et d'analyser les résultats afin qu'ils puissent en tirer les leçons qui s'imposent. Bref, une manière de faire profiter les autres de nos expériences et recherches accompagnant la légalisation. Reste la question de la surveillance des frontières. La Suisse est d'ores et déjà confrontée à d'importants problèmes (voir le message du Conseil fédéral). En effet, dès que les drogues ont passé les frontières extérieures de l'Union Européenne, elles peuvent circuler librement dans un espace européen dépourvu de contrôles douaniers réguliers. Cela a conduit aujourd'hui à l'instauration de contrôles plus stricts aux points de passage terrestres et fluviaux ainsi que dans les aéroports. C'est la politique prohibitionniste qui, couplée à l'émergence de l'énorme marché unique européen, a induit ce renforcement de la surveillance des frontières. Une fois la légalisation concrétisée, la Suisse ne serait plus attrayante du tout pour les vendeurs ou les passeurs. Autrement dit, en maintenant la prohibition, on devra dépenser de plus en plus pour inspecter les voyageurs parvenant à nos frontières, alors que la légalisation rend ce contrôle superflu.



**Où les drogues sont-elles cultivées (au Sud), qui est opprimé (au Sud), par qui (au Nord), qui encaisse les profits (au Nord), et qui est accusé de tous les méfaits (au Sud)? Et finalement: ce que l'initiative "pour une politique raisonnable en matière de drogue" changera à ce triste état de fait.**

## **DroLeg: une étape décisive pour établir une politique**

**Nord-Sud bénéfique en matière de culture des drogues.**

### **Guerre à la drogue: les petits trinquent**

"Il nous semble qu'on ne cherche pas à éliminer la coca, mais plutôt les petits paysans", relevait une cultivatrice de coca colombienne. Son commentaire acide reflète bien la grogne des agriculteurs indigènes face aux destructions de leurs cultures illégales. La guerre à la drogue dans les pays producteurs de plantes prohibées - comme plusieurs nations d'Amérique du Sud - est menée quotidiennement contre les petits fermiers. Une démarche favorisant une politique de la drogue plus pacifique comme celle que prône l'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue» est suivie avec grand intérêt par ces petits paysans. A l'autre bout de la chaîne de la drogue, le maillon le plus faible approuve cette tentative de contrer la tendance prohibitionniste. Pas étonnant vu ce qui les attend au siècle prochain.

Le programme de contrôle des drogues de l'ONU (UNDCP) a présenté il y a peu son plan pour l'éradication totale des plantations de pavot et de coca sur tous les continents jusqu'en 2008. Pour satisfaire leur furie destructrice, les croisés de la drogue s'accrochent sans sourciller de violations des droits de l'Homme - violations qui accompagneront l'exécution de leur plan - et admettent en outre que les barons de la drogue risquent de réagir violemment à leurs menées guerrières. Autrement dit, on planifie un conflit dont l'intensité dépassera celle des croisades anti-drogues actuelles. Pour ce faire, les USA prévoient d'ouvrir en l'an 2000, à Panama, un centre international de lutte multilatérale contre la drogue. Cela leur fournirait un prétexte bienvenu pour continuer à surveiller leur "arrière-cour" latino-américaine depuis la zone-clé du canal. Sous couvert de contrôler le trafic de drogues, ils pratiquent depuis des décennies une politique impérialiste sans compromis. "A mon avis, la guerre aux drogues n'a presque rien à voir avec les drogues en elles-mêmes, souligne le linguiste et militant américain Noam Chomsky, mais relève bien plus du contrôle socio-politique et vise un objectif: maintenir le système en place au pouvoir".

Les populations survivantes des régions touchées par cette guerre n'auront plus que les yeux pour pleurer: ils pourront essayer, à titre de "solution de substitution", de cultiver des produits alimentaires sur des terres brûlées par les épandages massifs de pesticides. Bel avenir ...

Mais la guerre à la drogue ne se déroule pas que dans les champs du Tiers-Monde. Tout en menaçant les populations paysannes, elle vise aussi les consommateurs. Dans les grandes métropoles de certains pays sud-américains (comme le Brésil ou la Colombie), les toxicomanes dépendants sont considérés comme des déchets humains dont il faut se débarrasser. Au lieu de les traiter comme des malades que l'on peut aider à survivre, des milices formant des polices parallèles vont brutalement "éliminer" ces gens. Dans certains pays asiatiques, la moindre infraction aux lois anti-drogues mène tout droit à la peine de mort.

## **Extension rapide des surfaces cultivées malgré les croisades anti-drogues**

Ces méthodes barbares n'empêchent toutefois pas le problème de perdurer. Les actions de destruction des cultures n'ont pas réussi à éliminer les plantations de drogues. Et pourtant, le déversement de pesticides a des conséquences écologiques terribles. Elles ne peuvent être compensées qu'en défrichant encore plus vite qu'auparavant des centaines de milliers d'hectares de forêt tropicale. Il faut savoir qu'entre 1988 et 1994, la surface cultivée pour produire des plantes illégales a augmenté de 250% en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Ce processus renforce les conséquences négatives de la globalisation de l'économie: en effet, les produits agricoles illégaux sont actuellement presque les seuls à pouvoir garantir la survie des familles de petits paysans du Tiers-Monde. Le cycle économique de la drogue ne représente pourtant pas un modèle viable dans la perspective d'un développement durable pour les petits agriculteurs du Tiers-Monde, mais juste un expédient.

## **Le bénéfice des drogues: 90% pour le Nord**

Si l'on observe parfois quelques retombées économiques positives provenant des marchés illégaux de la drogue, elles ne touchent pratiquement que les pays industrialisés du Nord. 90% des profits du trafic finissent par alimenter, quasiment sans coup férir après blanchiment, les insatiables marchés financiers américains, européens ou japonais. Plaque tournante affairiste, la Suisse joue un rôle important dans le recyclage de l'argent de la drogue. Jusqu'à présent, jamais une officine de blanchiment ou une des banques qui les soutiennent n'ont été condamnées! Les maigres 10% de bénéfice qui restent dans le Tiers-Monde ne sont pas investis dans les projets productifs (comme des fabriques ou des infrastructures), mais servent à acquérir des produits et des équipements de luxe importés ou à acheter des terres ou des immeubles pour une infime minorité de nantis. Malgré l'expansion du trafic de drogues, les masses populaires des pays en développement deviennent de plus en plus pauvres; n'oublions pas que parallèlement, la corruption et la violence augmentent. L'argent des trafiquants pénètre dans tous les milieux de la société, soutenant une culture où les pots-de-vin sont monnaie courante. L'établissement d'une société plus juste et plus démocratique devient d'autant plus problématique. L'alliance entre la mafia de la drogue et les grands propriétaires terriens renforce encore les inégalités sociales existantes dans les structures traditionnelles.

## **DroLeg: d'un bon pas dans la bonne voie**

En votant OUI à l'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue», les problèmes des pays dits producteurs de drogues ne seront pas balayés d'un coup de baguette magique, mais un premier pas sera effectué dans la bonne direction. La stupide guerre à la drogue menée par l'ONU serait clairement remise en question. Ce serait un signe fort et encourageant pour toutes celles et ceux qui luttent contre la prohibition des drogues et ses nombreuses conséquences funestes. Ces milieux regroupent de plus en plus de gens dans les pays producteurs du Tiers-Monde et d'aucuns n'hésitent plus à parler franchement. Ainsi, **Gabriel Garcia Marquez, écrivain colombien et Prix Nobel de littérature, ne mâche pas ses mots: "Dans la discussion à propos de la drogue, il faut, une fois pour toutes, prendre le taureau par les cornes et se concentrer sur les diverses manières de gérer la légalisation. C'est-à-dire cesser cette guerre égoïste, pernicieuse et inutile que les pays consommateurs nous ont imposée. Il faut aborder le problème de la drogue dans le monde comme une question de nature éthique ayant un caractère politique, une question que l'on pourra uniquement résoudre par un accord global impliquant en premier lieu les USA. Et bien sûr, cela signifie que les pays consommateurs prennent des engagements sérieux envers les pays producteurs."**

Marquez a raison: une politique cohérente et sérieuse en matière de drogue, telle que notre initiative la définit, passe nécessairement par un pacte solide liant pays consommateurs et pays producteurs. Voilà pourquoi nous plaidons pour des mesures structurelles de développement en faveur des petits producteurs, sans lesquelles l'éradication de la détresse due à la drogue est impossible et une politique de prévention visant à attaquer le mal à la racine ne serait pas digne de ce nom. En effet, les agriculteurs indépendants ne changeront de type de plantation que si on leur offre une possibilité crédible et viable à long terme de sortir du cycle de production de la drogue qu'ils n'ont choisi que faute de mieux.

\*Voir aussi:: B. Rüttsche, P. Stirnimann: Plädoyer für eine neue Nord-Süd-Drogenpolitik, Exodus, Lucerne 1997

**Pour obtenir plus d'informations, adressez-vous à DroLeg,  
association pour la légalisation de la drogue, case postale 1304,  
8026 Zurich et sur le site [www.droleg.ch](http://www.droleg.ch). Compte 80-3555-2**

# **DroLeg**

Pour une politique raisonnable en matière de drogue